

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux juin à 18 heures, les représentants de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le mercredi 14 juin 2017.

Nombre de délégués en exercice : **128**

Nombre de présents : **98**

Nombre de Pouvoirs : **17**

Nombre de Votants : **115**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Titulaires :

M. DESHAYES Claude, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, Mme LECONTE Anne-Marie, M. FINET Pascal, Mme BLOTIERRE Julie, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, M. SOURDON André, Mme TURPIN Annie, Mme VAGNER Marie-Lyne, Mme VANDERHOEVEN Sandrine, M. WIRTON Philippe, M. DESHAYES Edmond, M. GIFFARD Franck, M. BEURIOT Valéry, Mme BINET Brigitte, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLOIS Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. PORTAIS Alain, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, Mme CARISSAN Béatrice, M. LECOQ Didier, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. ROEHM Sébastien, M. CIVEL Dominique, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAULT-BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. JEHANNE Eric, M. BOISSIERE Bernard, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAPPELLE Hubert, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. ANTHONIENS André, M. BARON Marc, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. DELAMARE Frédéric, M. PREVOST Lionel, Mme VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, Mme MARESCAL Josiane, M. FILET Gérard, M. MEZIERE Georges, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick

Suppléants :

Mme MARGUERITE Ana, M. PETIT Eric, M. BONNEVILLE Jean-Noël,

Absents excusés avec pouvoir :

M. FEDERICI Michel ayant donné pouvoir à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme GUITTON Sylvie ayant donné pouvoir à Mme POTTIER Lydie, Mme HESSE Francine ayant donné pouvoir à M. ROEHM Sébastien, M. BIBET Pierre ayant donné pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme CARMIGNAC Julie ayant donné pouvoir à Mme TURPIN Annie, Mme LEMOINE Béatrice ayant donné pouvoir à Mme VANDERHOEVEN Sandrine, M. SANDIN Christopher ayant donné pouvoir à M.WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise ayant donné pouvoir à M. ROUSSELIN Jean-Claude, M.LAIGNEL Pascal ayant donné pouvoir à M. FILET Gérard, M. PRIVE Bruno ayant donné pouvoir à M. MEZIERE Georges, M. MECHOUD Alain ayant donné pouvoir à M. DUVAL Yves, M. ADELIN Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. KIFFER Daniel, M. GROULT Daniel ayant donné pouvoir à M. VAMPA Marc, Mme PETIT Danièle ayant donné pouvoir à Mme DRAPPIER Michèle, M. GOBRON François ayant donné pouvoir à M. LEBOURGEOIS Alain, M. ANNEST Patrick ayant donné pouvoir à Mme MABIRE Dominique, M. MALHERBE Yannick ayant donné pouvoir à M. LESEUR Michel,

Absents excusés :

Mme ANGOT Josiane, M. DAVION Olivier, Mme JOIN-LAMBERT Marie-Christine remplacée par Mme MARGUERITE Ana, M. CROMBEZ Guillaume remplacé par M. PETIT Eric, M. BOULLIER Philippe remplacé M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. MILBERGUE Joël,

Absents :

M. BETOURNE Dominique, Mme VARANGLE Ingrid, M. LELOUP Gérard, M. BEAUFILS Lionel, M. DESCAMPS Joël, M. DANIEL Jean-Claude, M. BAISSE Christian, M. CAVELIER Sébastien, M. HEUTTE Yvon, M. HENON Jérôme,

Conseil Communautaire du 22 juin 2017
Délibération N° DEV2017-05

Objet : Convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises

Lors du conseil communautaire du 20 avril dernier, il a été décidé de déléguer au Conseil départemental de l'Eure la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise.

Sur conseil de la Direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil départemental, il est nécessaire de reprendre cette délibération en précisant si la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise se fait en tout ou partie.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1511-3

Considérant que la délégation de compétence, contrairement à un transfert de compétences, est protectrice des droits de notre EPCI et de ses communes, puisqu'elle ne s'interprète pas comme un transfert, et nous permet de préserver les pouvoirs que la loi nous confère et le contrôle de l'exercice de la compétence déléguée.

Considérant que l'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, donne compétence aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour décider de l'attribution des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles

Considérant que les aides ont pour objet de favoriser la création ou l'extension des activités économiques.

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise.

Considérant que le Conseil départemental dispose de la taille pertinente, de l'ingénierie technique et de la vision globale nécessaires à l'exercice de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise, de sorte que sa délégation rendra l'action publique euroise en la matière plus efficace, c'est-à-dire offrant la meilleure prestation au meilleur coût, ce qui bénéficiera tant aux contribuables qu'aux entreprises concernés,

Considérant que cette délégation permettra, dès lors, à notre communauté de communes de renforcer, en retour, son attractivité et sa compétitivité, au service des entreprises de notre territoire,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **de déléguer** au conseil départemental de l'Eure la compétence d'octroi de **toutes aides** à l'immobilier d'entreprise,
- **d'approuver** la convention annexée à la présente délibération,
- **d'approuver** les modalités d'octroi telles que définies,

- **de donner** délégation au Président pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20170622-DEV2017_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	115	0	0